

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

Saintes, le 14 mars 2020

Le Proviseur

à

Mmes, Ms les parents,  
Aux Elèves



Lycée  
Bellevue

*Objet : fermeture établissement*

Adresse postale  
Lycée Bellevue  
1, Chemin des côtières  
17100 Saintes

Mmes, Ms,

Cher(e)s élèves,

Affaire suivie par  
Alice Chauvin  
Secrétariat  
du  
Proviseur

Téléphone  
05.46.74.14.63  
Télécopie  
05.46.93.32.25

Courriel du lycée  
[ce.0170058w@ac-  
poitiers.fr](mailto:ce.0170058w@ac-poitiers.fr)

Le Président de la République a annoncé la fermeture des établissements scolaires à partir du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Cette mesure vise à limiter la diffusion de la maladie causée par le Coronavirus. Cette mesure de fermeture ne constitue pas pour autant le début d'une nouvelle période de vacances scolaires.

Votre enfant va en effet pouvoir bénéficier pendant toute la période d'éloignement de l'établissement d'une continuité pédagogique. Elle permet de préserver un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'en faire acquérir de nouvelles. Une note d'information vous présentant les modalités retenues par l'établissement vous sera adressée le mardi 17 mars.

Durant cette période, l'accès au lycée est interdit aux élèves mais reste ouvert pour les personnels et les parents. Les accueils téléphonique et physique sont maintenus du lundi au vendredi de 8h00-12h00 et de 13h30 à 18h00.

Afin qu'aucun élève, ne soit laissé au bord du chemin, les familles et/ou les élèves qui rencontrent des difficultés pour se connecter à l'ENT « lycée connecté » ou à Pronote, sont priés de contacter l'établissement dans les meilleurs délais.

Dans l'attente de compléments d'information, vous pouvez dès à présent noter que :

- Les épreuves de compréhension de langues pour les terminales ainsi que les différents concours (concours général, Kangourou, CRND...) sont reportés.
- Les conseils de classes qui sont maintenus (attention aux changements d'horaires) se dérouleront sans la présence des délégués élèves.
- Les repas non assurés pendant cette période ne seront pas facturés. Les modalités de remboursement vous seront présentées prochainement.

Vous pouvez compter sur la mobilisation et l'engagement de l'équipe éducative de l'établissement pour maintenir durant cette période transitoire une continuité pédagogique de qualité au service des progrès de tous les élèves.

Le proviseur,

